



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 juin 2023

OBJET :

DE-23-06-1-07) COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : AFFECTATION DES
RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme TOP), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes au 1er janvier 2022 ;

Vu le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives 2022 ;

Vu le compte de gestion 2022 ;

Vu le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget principal de la commune qui fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent de la section de fonctionnement de 17 052 812,11 € et un déficit de la section d'investissement de 15 576 228,95 €

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 19 juin 2023,

DÉLIBÈRE

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,)

ARTICLE UNIQUE : Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 constaté au compte administratif du budget principal est affecté au budget supplémentaire 2022 ainsi qu'il suit :

- En recettes d'investissement au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé pour 15 576 228,95 € ;
- En section de fonctionnement au poste 002, excédent de fonctionnement reporté pour 1 476 583,16 €.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé